

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 25 mai 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 14/05/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 11	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de St Just et le Bézu - DE_019_2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 2 membres appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de St Just et le Bézu.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 membres pour le Syndicat Intercommunal des eaux de St Just et le Bézu vote à bulletin secret et à l'unanimité pour les membres suivants :

- MARTY Jean-Jacques 11 voix
- MARTY Incarnation 11 voix

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux article L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___